



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **« Ma cantine » : une plateforme numérique pour aider la restauration collective à réussir sa transition alimentaire**

Paris, le 20 septembre 2022

La loi EGalim promulguée en 2018, complétée en 2021 par la loi Climat et Résilience, prévoit des mesures ambitieuses pour améliorer la qualité des repas servis par la restauration collective, avec notamment l'objectif d'un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique. Afin d'accompagner les gestionnaires d'établissement de restauration collective dans cette transition alimentaire, une plateforme numérique a été créée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : [ma-cantine.agriculture.gouv.fr](https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr)

Développée avec l'appui de la Direction interministérielle du numérique (Dinum), la plateforme offre une boîte à outils complète aux gestionnaires d'établissement, chefs de cuisine, directeurs de restauration et acheteurs. Elle propose en particulier :

- **un accompagnement pour la mise en œuvre des obligations des lois EGalim, Anti-gaspillage pour une économie circulaire, et Climat et Résilience ;**
- **des outils pratiques de pilotage et de gestion** (autodiagnostic, suivi des achats alimentaires, calculatrice de scores EGalim, etc.) ;
- **des supports de communication et d'information** pour valoriser auprès des usagers l'engagement et les initiatives prises ;
- **un accès aux guides et documents** produits par le Conseil national de la restauration collective (CNRC) ;
- **un outil de déclaration annuelle de la valeur des aliments achetés** permettant à l'État de réaliser un suivi des objectifs de la loi.

Tous les gestionnaires d'établissement de restauration collective sont invités à s'inscrire sur la plateforme.

Ouverte au grand public, elle constitue de plus un vecteur pour informer les consommateurs des actions mises en œuvre par chaque restaurant collectif en matière d’approvisionnement en produits durables et de qualité, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de diversification des sources de protéines, de substitution aux plastiques.

**Pour s’inscrire :** <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil>

**Pour rejoindre l’équipe :** [contact@egalim.beta.gouv.fr](mailto:contact@egalim.beta.gouv.fr)

**Pour rejoindre la communauté :** <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/communaute>

#### **Contacts presse**

Service de presse de Marc FESNEAU  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l’Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv